DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLAR	ANT
	Personne morale Personne physique : Madame Monsieur
Nom	GAEC DE BEAUSOLEIL
	Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique
Forme juridique	Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) N° SIRET 34370981200022
	Pour une personne morale Le cas échéant
Adresse	957 LIEU DIT BEAUSOLEIL
	N° et voie ou lieu-dit
	VILLEDIEU-LA-BLOUERE
	Complément d'adresse
	49450 BEAUPREAU EN MAUGES
	Code postal Commune
	Pays, si le déclarant réside à l'étranger Province ou région étrangère
Tilinhana	
Téléphone	Portable +33659417872 Fax (facultatif)
Courriel	gaecdebeau-soleil@orange.fr
Signataire de	e la déclaration (pour une personne morale)
Nom	CHARRIER Prénoms Ludovic
Qualité	Gérant
2- INFORM	ATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION
N° SIRET	34370981200022
Ensoiano ou no	om usuel du site GAEC DE BEAUSOLEIL
Liseighe ou no	GAEC DE BEAUSULEIL
Adresse de l'	installation : 🗵 identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)
Si différente :	
	N° et voie ou lieu-dit
-	
	Complément d'adresse
T414 1	Code postal Commune
Téléphone	Portable +33659417872 Fax (facultatif)
Courriel	

Description générale du projet de modification de l'installation					
Le GAEC de Beausoleil conduit un atelier laitier déclaré initialement pour 90 vaches laitières maximum. L'effectif est aujourd'hui porté à 128 vaches laitières plus la suite. Les bâtiments pour le logement des animaux ne sont pas modifiés. Le site dispose d'une fumière couverte de 500 m² et d'une fosse géomembrane aménagée en BTS avec puits de pompage pour aspersion sur prairie. Cette dernière gère donc jusqu'à présent les eaux blanches et vertes de la salle de traite, les purins de la fumière couverte ainsi que les eaux brunes de l'aire de transfert. Le système actuel ne répondant pas aux normes pour la gestion des effluents peu chargés, des modifications doivent être apportées. Pour cela, une fosse de 300 m² sera créée et collectera les purins et eaux brunes de l'aire de transfert. L'exploitant réalisera également des transferts vers une fosse existante et inutilisée de 300 m² sur son site de la Chetivière afin de compléter la capacité de stockage du site et répondre aux exigences réglementaires : capacités utiles forfaitaires de 580.5 m3 pour les 2 fosses (dont 112 m3 de pluie) pour une capacité utile de 600 m3 sur les 2 fosses (à créer sur site et stockage déporté existant, hors fosse BTS existante sur site). Ces effluents, tout comme les fumiers, sont valorisés par épandage. De plus l'exploitant ne disposant pas actuellement de réserve incendie, une poche de 120 m3 sera mise en place sur site. Un plan du site mise à jour est joint à la présente déclaration.					
Enfin suite	ite à la reprise de quelques parcelles, le plan d'épandage est mise à jour (voir évolution du mode d'exploitatio	n)			
Sur le s	site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :				
•	une installation classée relevant du régime d'autorisation :	Dui 🖾 Non			
	Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'aut (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'insperinstallations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la ravec les installations existantes	ection des			
•	une installation classée relevant du régime d'enregistrement :	Dui⊠ Non			

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION	
La modification concerne l'implantation de l'installation (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux) Si oui, le déclarant peut joindre à la déclaration les plans suivants : - Un plan d'ensemble à jour accompagné de légendes et descriptions perm compte des dispositions matérielles de l'installation et du projet de modifie l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseau.	cation. En fonction de des constructions et
 Un plan de situation du cadastre actualisé dans un rayon de 100 m auto notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisin Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation : 	
Fosse géomembrane 300 m3 à créer Poche incendie 120 m3 à installer	
- Containe Health a mistalier	

Numéro de la rubrique Désignation de la rubrique Capacité de l'activité Unité Régime' La rubrique 2101 2-c Elevage, transit, vente etc. de bovins 128 u D Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : http://www.ineris.fr/alda Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :	exercées)		rne la nature ou la capacité des activités (pa ste des rubriques concernées par la modific			acités Non
2101 2-c Elevage, transit, vente etc. de bovins 128 u D Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA: http://www.ineris.fr/aida Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité		Alinéa	Désignation de la rubrique		Unité	Régime ¹
Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : http://www.ineris.fr/aida Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité		2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins		u	7
Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité				-		
Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité					-	
Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité					-	
Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité						
Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité						
Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité					<u> </u>	1
Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité				<u> </u>		1
Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité						
Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité						90
	Les rubriques d	le la nomen	clature des installations classées sont consultables su	ur le site internet AIDA	: http://www	.ineris.fr/aida
	Préciser les	modificati	ons apportées (pour les rubriques de la nomencla	ture des installations c	lassées dont	t la capacité
	est exprimée er	n « équivale	ent », préciser le détail des calculs) :			
			a			
						-
						=
	L					

4 - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

 $^{^{\}rm 1}$ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 -MODES D'EXPLOITATION	
La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation (évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets)	⊠ Oui Non
Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :	
Extension du plan d'épandage. Îlots PAC faisant partie du plan d'épandage : - GAEC DE BEAUSOLEIL, N° Pacage : 049001250, llots : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 Il n'y a pas de prêteurs de terres.	
6 - PRESCRIPTIONS APPLICABLES	
Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : Si oui, joindre votre demande de modification.	☐ Oui⊠ Non

7 – AUTRES MODIFIC	ATIONS					
Descriptions éventuelles	d'autres modifi	cations :				
						1
				4		
			*			
						9
					st	
Fait à		le 30/06/2	000			

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N° A-2-BXUIRBT4V

DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

	GAEC DE BEAUSOLEIL
	957 LIEU DIT BEAUSOLEIL
	VILLEDIEU-LA-BLOUERE
	49450 BEAUPREAU EN MAUGES
Sur le	site, le déclarant exploite déjà au moins :
•	une installation classée relevant du régime d'autorisation :
•	une installation classée relevant du régime d'enregistrement :
Dema	nde de modification de certaines prescriptions applicables :

Installations classées objet de la présente modification :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	128	u	D

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique : Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

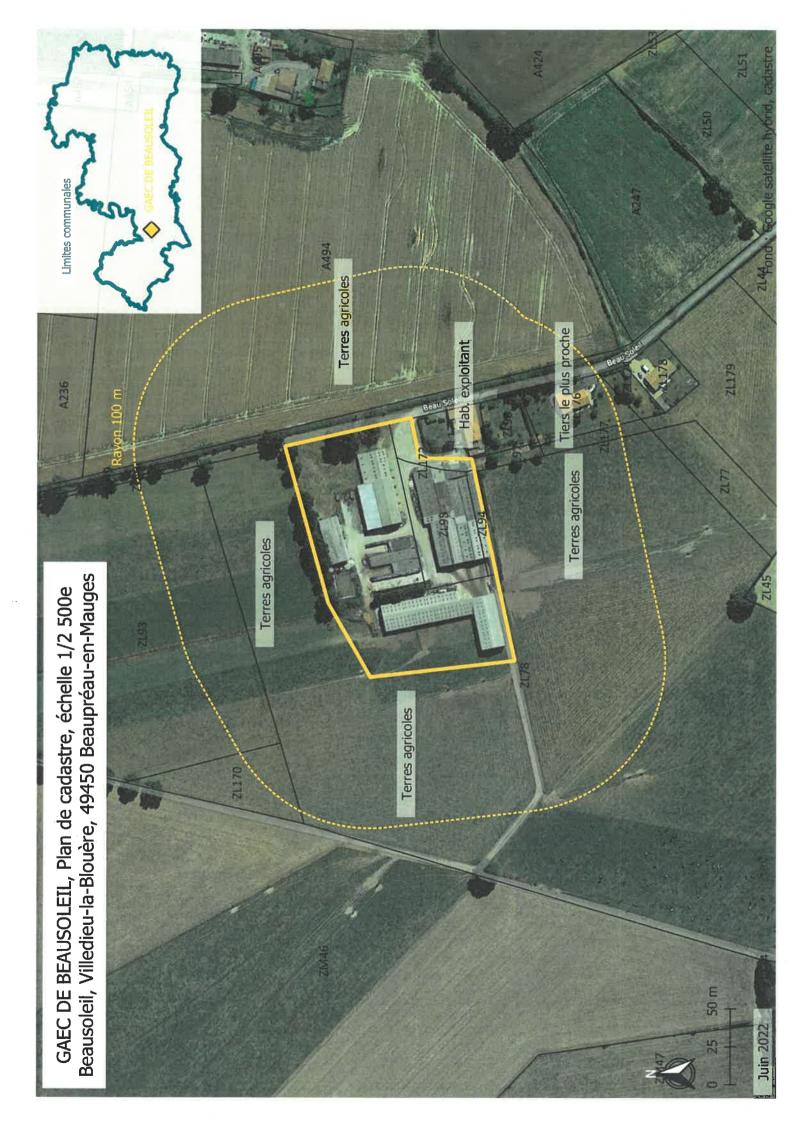
Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant : GAEC DE BEAUSOLEIL	
Date de la déclaration de la modification :	30/06/2022
Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :	NON

D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : http://www.ineris.fr/aida/





t